



« Aéropuces Anjou » Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2019

Guide de l'exposant

La **1^{ère} édition** d'Aéropuces Anjou se déroule sur deux jours, **du 5 au 6 octobre 2019** à Espace Air Passion, Angers Loire Aéroport, 49140 Marcé.

Pour votre inscription, veuillez à nous retourner par courrier postal avant le **20 septembre 2019** l'ensemble des pièces du dossier :

- **Convention signée et paraphée, à retourner par voie postale en 2 exemplaires originaux**
- **Le règlement :**
 - Chèque d'un montant de 80 € pour deux tables (minimum) + 25€ pour chaque table supplémentaire, + 8 € par plateau repas réservé, à l'ordre d'Espace Air Passion/GPPA ainsi qu'une attestation d'assurance
 - Ou par paiement en ligne par Paypall, depuis la page : <https://www.musee-aviation-angers.fr/resas-aeropuces>
- **Descriptif des produits vendus**
- **Liste des branchements électriques**
- **Liste exhaustive des participants** (exposant et accompagnants)

Les dossiers d'inscriptions restés incomplets à la date du 20 septembre ne pourront pas faire l'objet d'une réservation de tables et seront donc annulés.

Les organisateurs d'Aéropuces Anjou 2019 vous remercient !





Horaires

Les exposants sont accueillis à Espace Air Passion à partir de **14h00** le vendredi 4 octobre 2019 jusqu'à **19h00** et **8h00** le 5 octobre. Les stands doivent impérativement être prêts à recevoir le public à **10h00** le 05 octobre au matin.

Le démontage s'effectue **entre 18h00 et 20h00, le dimanche 6 octobre 2019.**

En cas de disposition spécifique et exceptionnelle, il est nécessaire de prendre contact avec l'organisateur au moment de l'inscription afin de déterminer une plage horaire adaptée.

Montage et sécurité des stands

Horaires de montage :

L'installation des stands dans le hall principal du musée est prévue le vendredi de 14h00 à 19h00. Il sera accessible aux exposants à ces horaires pour le déchargement et l'installation.

Sécurité des stands :

En complément, le hall sera sous surveillance par les membres d'EAP pour garantir la sécurité du matériel. En revanche, les exposants sont responsables de la surveillance de leur stand pendant les horaires d'ouverture au public.

Horaires visiteurs

De **10h00 à 18h00**
les 5 & 6 octobre
2019

Les exposants sont
tenus d'assurer
l'ouverture au public
de leur stand sur
l'intégralité des deux
jours.





Véhicules

Parking :

S'il est autorisé de se garer ponctuellement au plus près pour décharger et recharger le matériel, les véhicules et les remorques devront stationner, sur la partie gauche du musée avant 10h00 (ouverture au public).

Si vous souhaitez laisser votre véhicule sur place dans la nuit samedi et dimanche, merci de nous le signaler impérativement (le site d'Angers Loire Aéroport ferme ses portails de 23h30 à 06h, il ne sera donc pas possible d'entrer ou sortir de l'enceinte).

Déchargement :

Le stationnement est autorisé uniquement pendant le chargement et le déchargement des stands. Durant les heures d'ouverture au public (10h00-18h00), les véhicules devront être stationnés sur le parking situé à gauche du musée.

Normes relatives au matériel

Électricité :

Les exposants sont tenus de préciser leurs besoins électriques de façon exhaustive :

- Nombre de branchements nécessaires
- Matériel à brancher
- Puissance électrique nécessaire



Ces informations doivent être communiquées à l'organisation avant le **20 septembre 2019**. En conséquence, **l'usage de multiprises est prohibé**. Les rallonges dotées d'un enrouleur professionnel sont autorisées mais ne peuvent pas être fournies par Espace Air Passion. Par ailleurs, les coffrets d'alimentation secondaires doivent être mis hors de portée par les exposants mais rester accessible au personnel du musée.

Veuillez également noter que **l'usage d'appareils électriques à forte puissance** (chauffage, halogènes...) **n'est pas autorisé**.

Mobilier :

Le musée fournit tables et chaises aux exposants, mais le mobilier nécessaire à l'aménagement du stand doit être apporté par les participants.

Autre matériel :

La liste exhaustive du matériel composant le stand (tables, cloisons, kakemonos...) doit être fournie à l'organisateur pour une validation par le service de sécurité du musée.

En outre, les exposants doivent être en mesure de présenter, à la demande du personnel de sécurité du musée et pendant toute la durée de la manifestation :

- Les dossiers techniques avec descriptif détaillé
- Les PV de conformité (résistance au feu, ...)

À l'exception des matériaux bénéficiant d'une résistance au feu « M2 », **les nappes et autres tissus sont prohibés** en raison du risque d'incendie.





Badges

Badges exposants :

Toutes les personnes inscrites et présentes sur un stand reçoivent un badge lors de leur arrivée au musée. Pendant Aéropuces, ce badge permet de faciliter l'entrée et la sortie à pieds du musée, et permet aux exposants d'accéder aux services prévus pour eux.

Ce badge doit donc être **porté de manière visible, et ce pour toute la durée de l'évènement**. Il doit être restitué au moment du départ le 06 octobre 2019.

Restauration

Déjeuner :

La consommation discrète sur les stands de sandwichs et autres snacks froids est tolérée. La consommation d'alcool est interdite.

Des plateaux repas (crudités/charcuterie/2 viandes froides/chips/fromage/dessert/ pain/ une boisson) peuvent être livrés sur les stands le samedi midi et le dimanche midi. Le tarif est de 8 € TTC. Les réservations pour les plateaux repas (préciser nombre et dates) et leurs paiements sont à effectuer auprès d'Espace Air Passion avant le 20 septembre 2019.

Pot des exposants :

Comme chaque année, un pot est organisé pour les exposants et le personnel du musée travaillant durant Aéropuces.

Il se tiendra le 5 octobre à 18h30 dans la salle HD & GL du musée.





Droits à l'image

Afin de favoriser la promotion de l'événement sur notre site, sur les réseaux sociaux et sur d'autres supports, des photographies seront prises pendant l'événement. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de votre image, nous vous invitons à nous le signaler par mail ou par courrier.

Inscription

Si vous souhaitez participer, merci de nous le faire savoir sous les meilleurs délais, par mail ou par téléphone, de manière à optimiser l'organisation d'Aéropuces.

Afin de confirmer votre réservation d'un emplacement, veuillez nous retourner les pièces suivantes par courrier **avant le 20 septembre** (cachet de la Poste faisant foi) :

- **Convention signée et paraphée, à retourner par voie postale en 2 exemplaires originaux**
- **Le règlement :**
 - Chèque d'un montant de 80 € pour deux tables (minimum) + 25€ pour chaque table supplémentaire, + 8 € par plateau repas réservé, à l'ordre d'Espace Air Passion/GPPA ainsi qu'une attestation d'assurance
 - Ou par paiement en ligne par Paypal, depuis la page : <https://www.musee-aviation-angers.fr/resas-aeropuces>
- **Attestation d'assurance**
- **Descriptif des produits vendus**
- **Liste des branchements électriques**
- **Liste exhaustive des participants** (exposant et accompagnants)
- **Autorisation de prise de vue** (ce document vous parviendra prochainement)





Les dossiers d'inscriptions restés incomplets à la date du **20 septembre 2019** ne pourront pas faire l'objet d'une réservation de tables et seront donc annulés.

Informations pratiques

Nous vous rappelons que le placement des stands est aléatoire. Les noms des exposants seront inscrits sur les tables. Il est interdit d'échanger les étiquettes.

La surveillance de vos biens est sous votre entière responsabilité pendant la période d'ouverture au public du musée, soit du samedi 5 octobre 2019 de 10h00 à 18h00 au dimanche 6 octobre 2019 de 10h00 à 18h00.

Les animaux sont interdits à l'intérieur du musée, y compris dans les véhicules des exposants laissés sur les parkings. Les exposants accompagnés d'animaux ne seront pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du musée (tarmac compris) sauf pour les chiens guides.

Les toilettes les plus proches se situent dans l'entrée du musée.

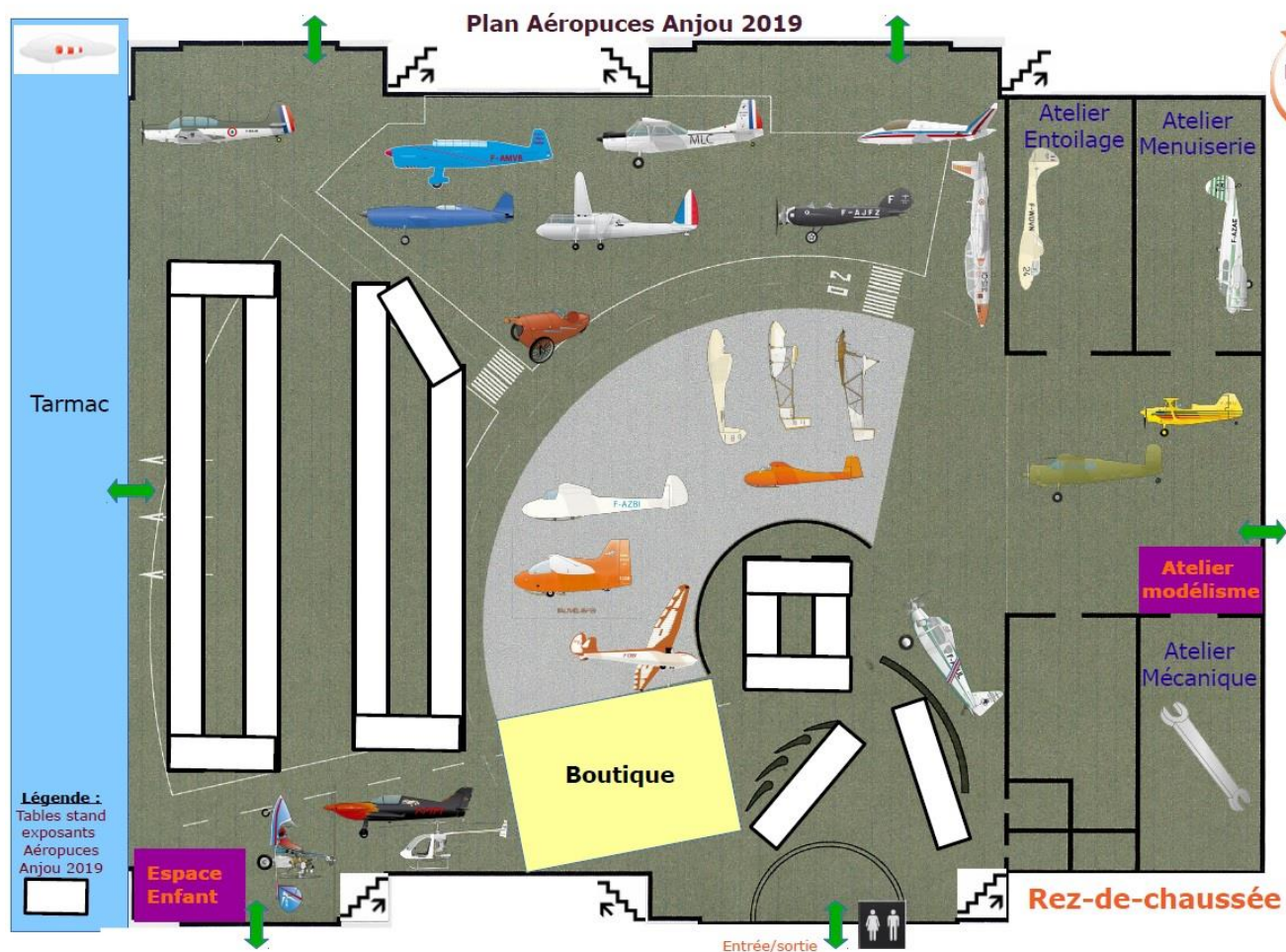
Les cartons vides devront **obligatoirement** être stockés dans les véhicules (mesure de sécurité incendie). Deux conteneurs (pour le tri et le tout-venant) pour les poubelles seront placés au niveau de parking véhicules exposants. Des sacs poubelle seront à votre disposition pendant le week-end.

Veillez à bien laisser les extincteurs accessibles et de ne pas gêner les accès aux issues de secours.





Plan d'Aéropuces



Toute l'équipe d'Espace Air Passion s'associe pour vous accueillir dans les meilleures conditions à Aéropuces Anjou 2019.



Angers Loire Aéroport
Groupement Préservation Patrimoine Aéronautique
49140 Marcé
T. 02 41 33 04 10
www.musee-aviation-angers.fr
info@musee-aviation-angers.fr